

Fréquence des jugements pour le primaire pour 2026-2027

ÉCOLE DE L'ARCHIPEL – 3^e cycle

Parution des bulletins : 19 nov. 2026 10 mars 2027 2 juillet 2027

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français, langue d'enseignement			
Lire		✓	✓
Écrire	✓		✓
Communiquer oralement		✓	✓
	Au moins un résultat	Au moins un résultat	

Mathématique			
Résoudre une situation-problème		✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique	✓		✓
	Au moins un résultat	Au moins un résultat	

Anglais, langue seconde			
Communiquer oralement en anglais		✓	✓
Comprendre des textes lus et entendus	✓		✓
Écrire des textes		✓	✓

Une seule note apparaît au bulletin à chacune des étapes

Arts plastiques			
Réaliser des créations plastiques et médiatiques	✓		✓
Apprécier des œuvres		✓	✓
Musique			
Inventer et interpréter des pièces	✓		✓
Apprécier des œuvres		✓	✓
Science et technologie			
	✓	✓	✓
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté			
	✓	✓	✓
Culture et citoyenneté québécoise (CCQ)			
1 ^{er} cycle : Explorer des réalités culturelles			
2 ^e cycle : Examiner des réalités culturelles		✓	✓
3 ^e cycle : Réfléchir de façon critique sur des réalités culturelles			
Éducation physique et à la santé			
	✓	✓	✓
Intégration linguistique, scolaire et sociale (ILSS)			
Pour certains élèves, se référer aux cotes et paliers	✓	✓	✓

Matières <i>Intégration et francisation</i> pour certains élèves (LPP et PB) A : dépasse les exigences B : satisfait clairement aux exigences C : satisfait minimalement aux exigences D : ne satisfait pas aux exigences	Se référer à la fréquence de la matière
---	---

Code de cours modifié (MO) (Élèves avec attentes modifiées) Légende suggérée (à préciser dans les normes et modalités de l'école): 60% répond minimalement aux exigences fixées pour lui 70% répond aux exigences fixées pour lui 80% répond clairement aux exigences fixées pour lui 90% répond au-delà des exigences fixées pour lui	Se référer à la fréquence de la matière
---	---

Compétences	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Exercer son jugement critique			
Organiser son travail	✓		✓
Savoir communiquer			
Travailler en équipe	✓		✓
*Une compétence à commenter à une seule étape Deux compétences sont appréciées à l'étape 1 et l'étape 3. Instruction annuelle - Modalité d'application progressive possible : une seule compétence à l'étape 1 ou 3			

- Cadre réglementaire abrégé**
- ✓ Obligation d'avoir au moins une note par discipline à chaque étape (RP 30.1)
 - ✓ L'Instruction annuelle: En 2026-2027, les modalités d'application progressive continueront de s'appliquer de telle sorte qu'il sera possible, pour certaines matières, de ne pas inscrire un résultat disciplinaire ni la moyenne du groupe au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape. Cette modalité pourra s'appliquer lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages sera insuffisant à l'une ou l'autre de ces étapes. Matières visées : CCQ, langue seconde, éducation physique et à la santé, Arts
 - ✓ Obligation d'évaluer toutes les compétences et disciplines à l'étape 3 (RP 30.1)

